

Ces ChatGPT de la fiscalité peuvent-ils vous aider à déclarer vos revenus ?

Cette idée a germé dans l'esprit de deux start-up. La première a dévoilé son robot conversationnel le 26 avril. Comment se servir de ces outils ? Les réponses apportées sont-elles fiables ?

Si GPT, l'algorithme d'intelligence artificielle développé par la société américaine OpenAI, est capable de passer honorablement l'examen du barreau, peut-il épauler les contribuables pour remplir leur déclaration de revenus ? C'est l'une des questions que doivent se poser nombreux entrepreneurs et développeurs découvrant les capacités de l'IA. Deux sont déjà passés à la phase suivante ou en passent de la faire. C'est le cas de Climb, cette société créée en 2016, initialement spécialisée dans l'optimisation des impôts avant de s'étendre à la gestion des investissements, a dévoilé le 26 avril dernier ClimbGPT.

Un robot expert des impôts

« Les particuliers font des erreurs et oublient fréquemment certaines réductions d'impôt quand ils déclarent leurs revenus. Nous avons constaté que certains étaient tentés de se servir de ChatGPT [le robot grand public d'OpenAI, NDLR] pour obtenir de l'aide. Mais les informations qu'il donne sont parfois fausses et surtout obsolètes. On a donc remédié à cela en l'alimentant de sources de références à jour de janvier 2023, comme le site [impôts.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) et le Bofip [Bulletin officiel des finances publiques, NDLR], ainsi que de documentations réalisées par nos équipes, dont notre tableau présentant les niches fiscales », détaille Aldric Emié, cofondateur et CEO de Climb.

En matière d'informations fiscales, la version en libre accès du robot d'OpenAI n'est en effet pas forcément adaptée. Son univers de réponses se base sur internet tel qu'il était en septembre 2021. Or, les plafonds de certains avantages fiscaux changent annuellement, comme le barème de l'impôt sur le revenu revalorisé avec l'inflation. Plus généralement, des ajouts, modifications ou des suppressions de dispositifs fiscaux peuvent intervenir chaque année au gré des lois de finances.

Dans le détail, ClimbGPT est un robot conversationnel basé sur la technologie de ChatGPT, à savoir GPT-3.5, mais enrichi de données fiscales. « On apporte au

modèle la question de l'internaute et la source à utiliser pour y répondre. Ensuite, le robot rédige la synthèse et on renvoie la réponse à l'internaute », détaille l'un des développeurs de ClimbGPT. Le processus est automatique. « Le modèle ne va pas apporter la même réponse que ChatGPT mais notre réponse est à jour et actionnable pour le contribuable », complète Aldric Emié.

Ainsi, concrètement, si un couple avec enfants en bas âge demande à connaître les réductions d'impôt auxquelles il peut prétendre, le robot lui fournit une liste avec une explication rapide des conditions à respecter. Si un salarié lui demande comment déclarer son salaire, il répond qu'il doit l'inscrire en case 1AJ mais que selon la nature de sa rémunération, par exemple s'il est apprenti, la case est différente.

Attention aux cas personnels complexes

Néanmoins, il n'est pas infallible. D'ailleurs Climb prend la précaution d'indiquer sur son site internet que son robot conversationnel peut « produire des informations inexacts ou incomplètes ».

Effectivement, la rédaction des « Echos Patrimoine » a été confrontée à une limite. Pour le tester, nous lui avons soumis un problème complexe. Le robot devait déterminer si un loueur en meublé non professionnel avait intérêt à déclarer au micro-BIC ou au réel ses revenus locatifs, ce, dans le cas suivant : un appartement acheté en 2021 pour 150.000 euros, frais de notaire compris, avec un crédit à la mensualité de 400 euros, équipé avec 6.000 euros de mobilier et loué 650 euros par mois (1).

Sur la théorie, pas de problème, ClimbGPT est à jour : « Pour votre cas, vous avez deux options pour déclarer vos revenus locatifs : le régime micro-BIC ou le régime réel. Le régime micro-BIC est un régime simplifié qui permet de bénéficier d'un abattement forfaitaire de 50 % sur les loyers perçus, sans avoir à déduire les charges réelles. Ce régime est avantageux si vos charges sont inférieures à 50 % des loyers perçus », commence-t-il par répondre. « Le régime réel consiste à déduire de vos loyers perçus l'ensemble de vos charges réelles (intérêts d'emprunt, frais de gestion, charges de copropriété, etc.). Ce régime est avantageux si vos charges sont supérieures à 50 % des loyers perçus », poursuit-il.

En revanche le robot n'a pas su raisonner sur notre cas pratique et a même commis des erreurs. « Dans votre cas, vos charges annuelles s'élèvent à 400 euros x 12 mois = 4.800 euros. Si vous optez pour le régime micro-BIC, vous bénéficierez d'un abattement forfaitaire de 50 % sur vos loyers perçus, soit 3.900 euros (650 euros x 12 mois x 50 %). Vos revenus imposables seront donc de 4.800 euros - 3.900 euros = 900 euros ».

Autrement dit, il sous-entend qu'en optant pour le régime micro-BIC, il est possible de cumuler l'abattement automatique et la déduction des mensualités du crédit. C'est doublement faux. D'une part, les charges d'intérêt sont déductibles uniquement en optant pour le régime réel. D'autre part, sur ce poste de dépenses, le bailleur ne peut déduire que les intérêts payés, pas l'ensemble de la mensualité. Pour statuer sur le régime réel appliqué à notre cas pratique, ClimbGPT oublie en outre de prendre en compte l'amortissement du capital et du mobilier.

« Les cas plus complexes vont être traités au fil de l'eau en apportant à l'algorithme des exemples chiffrés. Cela va prendre du temps, reconnaît Aldric Emié. C'est un outil d'aide à la décision mais il ne remplace en rien un expert fiscal », poursuit-il. Quand la question demande une étude plus approfondie, le fondateur de Climb explique notamment recommander à l'utilisateur de faire appel à un conseiller fiscal de sa start-up.

Un autre outil fondé sur GPT-4 à suivre

ClimbGPT est disponible gratuitement, après inscription. Son lancement a été officialisé le 26 avril dernier. Mais preuve que le robot conversationnel d'OpenAI est une source d'inspiration. Un ancien salarié de Climb se penche aussi sur une IA entraînée sur les règles fiscales.

« C'est un outil sur lequel nous travaillons depuis plusieurs semaines et sur lequel nous allons bientôt communiquer. Le nerf de la guerre, ce n'est pas tant que la machine réponde mais qu'elle apporte des réponses exactes », insiste Pierre-Henri Janssens à l'origine de ce projet baptisé TaxMind.

Comme ClimbGPT, TaxMind utilise les algorithmes développés par OpenAI en dopant ses connaissances sur la fiscalité en France, précisément en lui « donnant à manger » le Bofip et le Code général des impôts. Mais à la différence de Climb, Pierre-Henri Janssens indique se baser sur GPT-4, une version postérieure à GPT-3, l'IA de ChatGPT.

« GPT-3, à l'exception d'une version précédente, n'a pas été conçu pour raisonner et faire des calculs. A partir d'un groupe de mots, il devine quels seront les suivants. Sans exemple et seulement avec le texte de loi, ChatGPT ne peut pas répondre à un cas particulier », explique cet ancien étudiant d'HEC pour justifier son recours à GPT-4.

Notre cas pratique mieux appréhendé

Nous avons soumis exactement le même cas pratique à TaxMind. S'il n'est pas exclu que l'entraînement de l'IA ait fait la part belle à la location meublée au détriment d'autres points non testés par nos soins, il apparaît que la réponse est de meilleure qualité. « Dans votre cas, les recettes annuelles de la location meublée

sont de 650 euros x 12 mois = 7.800 euros. Avec le régime micro-BIC, l'abattement de 50 % s'applique, soit $7.800 \times 50 \% = 3.900$ euros. Votre revenu imposable au titre de la location meublée serait donc de 3.900 euros ».

Pour comparer avec le régime réel, le robot complète notre question avec des hypothèses pour illustrer son raisonnement. « Supposons que vos charges réelles annuelles (hors amortissement) s'élèvent à 1.500 euros, et que les amortissements annuels sur l'achat de l'appartement et des meubles s'élèvent respectivement à 3000 euros et 400 euros. Dans ce cas, le total des charges et amortissements déductibles serait de $1.500 + 3.000 + 400 = 4.900$ euros. Avec le régime réel, votre revenu imposable au titre de la location meublée serait de 7.800 euros (recettes) - 4.900 euros (charges et amortissements) = 2.900 euros ».

TaxMind en conclut qu'« il est plus avantageux d'opter pour le régime réel, car il génère un revenu imposable plus faible (2.900 euros) que le régime micro-BIC (3.900 euros) », tout en mettant en garde sur les obligations comptables que nécessite la déclaration au réel.

Mais l'usage de GPT-4 n'est pas sans conséquence pour la jeune structure. « Cela nous coûte cher en requêtes. Pour l'instant on s'est fixé un budget. Si on le dépasse, et si on veut continuer ce projet et l'amener à la rentabilité, on requestionnera notre modèle économique pour sortir éventuellement de la gratuité », indique Pierre-Henri Janssens.

Les internautes entraînent

Toutefois, cette gratuité, et donc cette facilité d'accès, n'est pas dénuée d'intérêt pour les initiateurs de ces robots fiscalistes. Car pour améliorer les réponses, il est nécessaire que le robot s'entraîne à répondre à des questions d'internautes réels et s'adapte aux façons différentes de poser les questions. Ce retour d'expérience est d'ailleurs l'un des atouts mis en avant par Climb pour améliorer son outil. Depuis son lancement, Climb revendique 1 million d'inscriptions et des milliers de questions posées par ses utilisateurs, exploitées pour entraîner le robot, assure Aldric Emié.

Néanmoins, il est peu probable que ces jeunes outils, au moins à court terme, réussissent à faire un sans-faute aux questions des contribuables. C'est pourquoi Climb permet aux utilisateurs d'évaluer les réponses. Les mauvaises font l'objet d'un signalement et d'une mise à jour des documents sur lesquels ClimbGPT puise ses réponses.

Si un internaute a une idée de la bonne réponse avant d'interroger le robot, il pourra repérer une erreur. En revanche, s'il est totalement néophyte, ce sera plus difficile pour lui de débusquer et de signaler une approximation. C'est pourquoi Tax Mind veut afficher un score de fiabilité. « Très vite, à mesure que les mêmes questions

reviendront, on va comprendre que l'on aura des réponses systématiquement justes. On pourra par exemple dire que le calcul du quotient familial, du salaire et des frais professionnels sont toujours justes, avec un score de confiance maximal », avance Pierre-Henri Janssens.

Néanmoins, la prudence des contribuables reste requise. « Que des gens développent des chatbots d'aide à la déclaration de revenus en s'appuyant sur ChatGPT (ou d'autres moteurs) n'a rien d'étonnant, tout comme le fait que sur une matière aussi technique, nationale et hors de son jeu d'entraînement, il puisse faire répondre des inexactitudes », indique la communication de la Direction générale des finances publiques. En outre, en cas d'erreur ou d'omission, il sera difficile de défendre auprès de l'administration fiscale que le contribuable s'est trompé à cause de ChatGPT.

Climb souligne que son robot peut répondre à d'autres problématiques que la déclaration de revenus. Il est aussi entraîné à renseigner les investisseurs sur l'univers de placement correspondant à leur besoin. « Nous avons identifié les meilleurs produits financiers, à sous-jacent immobilier et de défiscalisation. Nous les avons catégorisés en fonction de leur niveau de risque et de performance, de leur niveau de compréhension par l'utilisateur. L'IA questionnée fournit un premier niveau d'information sur ces produits, affirme Aldric Emié. Et si l'épargnant veut aller plus loin, nous lui recommandons de parler à un conseiller qui va affiner sa situation et lui permettre d'aller au bout de sa décision d'investissement », précise le cofondateur de Climb.

Marie-Eve Frenay